

Dispositif des petits déjeuners

publié le 17/11/2019 - mis à jour le 18/11/2019

Un petit déjeuner complet et équilibré en lien avec l'éducation à l'alimentation et au goût

Descriptif :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n°2 "Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants", de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, l'éducation nationale impulse le dispositif des petits déjeuners dans les écoles volontaires Rep et Rep +, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles.

D'abord expérimentée dans les écoles volontaires de 27 départements de mars à juin 2019, la mesure est généralisée à partir de septembre 2019 à l'ensemble des écoles Rep et Rep+, quartier prioritaire de la ville et des territoires fragiles.

Sommaire :

- Le dispositif des petits déjeuners
- Enjeux
- Un petit déjeuner complet et équilibré en lien avec l'éducation à l'alimentation
- La distribution des petits déjeuners est assortie de projets d'éducation à l'alimentation
- Mise en œuvre et pilotage

● Le dispositif des petits déjeuners

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n°2 "**Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**", de la [stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) 2018-2022, l'éducation nationale impulse le dispositif des petits déjeuners dans les écoles volontaires Rep et Rep +, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles.

D'abord expérimentée dans les écoles volontaires de 27 départements de mars à juin 2019, la mesure est généralisée à partir de septembre 2019 à l'ensemble des écoles Rep et Rep+, quartier prioritaire de la ville et des territoires fragiles.

● Enjeux

D'après le Plan national nutrition-santé (PNNS 4, 2019-2021), **le petit déjeuner est un repas à part entière et doit représenter entre 20 et 25% des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée**. Or, plusieurs études, notamment celles menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 2015) et les études individuelles nationales des consommations alimentaires (INCA 3, 2014) montrent que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents.



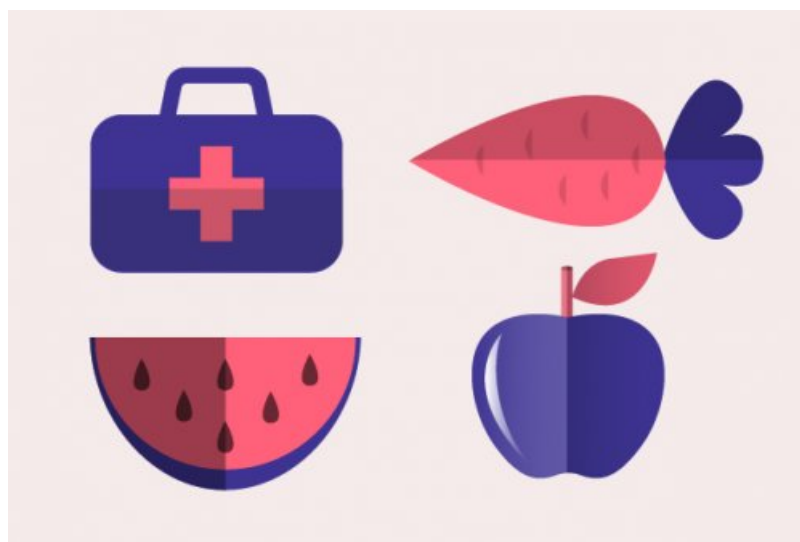
Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Solidarités et de la Santé, et de l'Agriculture et de l'Alimentation travaillent en partenariat afin de **promouvoir de bonnes habitudes alimentaires** et la prise d'un petit déjeuner.

Sans se substituer aux familles, les ministères proposent des outils et des actions de sensibilisation afin de rappeler l'importance de ce repas dans l'équilibre alimentaire des plus jeunes.

○ L'objectif de ce dispositif est double :

- Ce dispositif doit participer à la **réduction des inégalités alimentaires** pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- Un volet éducatif accompagne cette distribution afin d'apporter aux élèves une **éducation à l'alimentation** permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

Après une phase d'expérimentation de mars à juin 2019 dans près de 400 écoles, le dispositif est généralisé à la rentrée de septembre 2019. L'objectif du gouvernement est que **100 000 élèves en bénéficient durant cette année scolaire 2019-2020**.



● Un petit déjeuner complet et équilibré en lien avec l'éducation à l'alimentation

En répondant aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner **favorise la concentration, l'attention et la bonne humeur, facteurs de réussite scolaire**. Il est également un temps privilégié de partage et de convivialité.

● La distribution des petits déjeuners est assortie de projets d'éducation à l'alimentation

Ils doivent répondre aux **besoins identifiés** dans les écoles et **s'appuyer sur un diagnostic** qui est réalisé **au sein du conseil d'école**. Elles peuvent être initiées par tous les acteurs des écoles et des établissements.

Ces actions mobilisent l'éducation nutritionnelle et sensorielle ainsi que l'éducation au développement durable. Elles

s'inscrivent dans l'ensemble des enseignements disciplinaires, tous niveaux confondus.

○ Les notions au Cycle 1

Les élèves apprennent à reconnaître, différencier et classer les aliments (fruits-légumes, sel-sucre, ...). Ils sont sensibilisés à la saisonnalité des aliments et expérimentent leurs sens : saveurs, odeurs, textures, goût et plaisir.

○ Les notions au Cycle 2

L'éducation nutritionnelle est approfondie en insistant sur la catégorisation des aliments, les apports énergétiques et l'équilibre alimentaire. Les élèves prennent conscience de l'importance de la lutte contre le gaspillage et le tri des déchets. Ils sont incités à questionner le monde en étudiant l'origine des aliments.

○ Les notions au Cycle 3, approfondies au Cycle 4

Le classement des aliments, l'équilibre des menus ainsi que les besoins nutritionnels (apports/dépenses) sont développés à partir de l'étude de la pyramide alimentaire. Les élèves découvrent les modalités de la conservation des aliments (diminution et tri des déchets), et sont sensibilisés aux modes de production raisonnée en géographie ainsi qu'aux processus de décomposition de la matière en sciences de la vie et de la Terre.

En savoir plus sur le site [Eduscol](#)

● Mise en œuvre et pilotage

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires. Une dotation dédiée sera ainsi attribuée par l'Etat à ces territoires pour encourager et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. **Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.**

Le pilotage de la mesure est assuré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse grâce aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). Elle est destinée aux écoles volontaires de tous les territoires dans lesquels un besoin social est identifié - qu'il s'agisse de zones REP et REP+, mais aussi, par exemple, de quartiers de la politique de la ville (lorsqu'ils ne sont pas intégrés à l'éducation prioritaire) et de certaines zones rurales.

○ La mise en place de ces petits déjeuners devra cependant suivre les principes suivants :

- Les petits déjeuners doivent être équilibrés et de qualité,
- servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire,
- ouverts à tous les enfants,
- et accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner.

En savoir plus sur le site du [Ministère](#)

